

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Préavis municipal n° 57/2015

Concession pour la distribution de l'eau sur le territoire de la Commune de Romanel-sur-Lausanne

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La Commission des finances (ci- après la commission) constituée par

- son Président : Daniel Dupasquier
- ses membres : Patrick Oppliger, Marc Dubach, Ornella Morier et Philippe Muggli

s'est réunie le mardi 26 mai 2015 en présence du Syndic M. Edgar Schiesser, des Conseillers municipaux Madame Christine Canu et Messieurs Denis Favre, Luigi Mancini ainsi que de la boursière Madame Sandra Caccia, afin d'examiner le préavis municipal cité en titre. Nous les remercions pour leurs explications et pour les informations complémentaires qu'ils nous ont fournies.

La commission s'est encore réunie le lundi 1^{er} juin 2015 afin de statuer et rédiger son rapport.

Préambule :

Ce préavis prévoit la vente des installations du réseau d'eau propriété de la Commune de Romanel-sur-Lausanne à EauService à Lausanne et en corollaire la concession pour la distribution de l'eau sur le territoire de notre Commune par la même société. En cas d'acceptation par le Conseil communal de Romanel-sur-Lausanne, c'est le Conseil communal de Lausanne qui devrait également le valider, avec une mise en application prévue le 1^{er} décembre 2015.

Suite à la révision de la loi cantonale sur la distribution de l'eau entrée en vigueur le 1^{er} août 2013 avec des dispositions transitoires permettant l'adaptation des règlements communaux dans un délai de trois ans, notre Municipalité a élaboré avec l'aide du bureau d'ingénieurs-hydrauliciens Ribi SA un projet de nouveau règlement communal. Celui-ci s'est basé sur le projet de Plan Directeur de la Distribution de l'Eau (PDEE) de la commune réalisé en 2011 avec comme hypothèse le maintien de l'autonomie communale.

En septembre 2013, ce dossier a été soumis pour examen au Service de la Consommation et des Affaires Vétérinaires (SCAV). Ce dernier a émis des remarques notamment sur la problématique de la nécessité de prévoir un réservoir pour parer aux situations d'urgence ainsi que de l'absence d'un service de piquet permettant de garantir une distribution d'eau efficace et optimale. Le SCAV recommandait la cession des installations du réseau à EauService et de lui confier par ailleurs la distribution de l'eau pour notre commune.

Pour établir son rapport, la commission s'est basée sur les documents suivants :

- préavis municipal 57/2015
- rapport d'évaluation de la valeur résiduelle du réseau d'eau potable établi le 9 janvier 2015 par la société d'ingénieurs-hydrauliciens Ribi SA
- document interne d'analyse établi le 20 janvier 2015 par la Municipalité concernant la tarification de l'eau potable
- le règlement pour le service communal de distribution d'eau de 1967 actuellement en vigueur

- le projet de nouveau règlement communal sur la distribution de l'eau
- diverses informations complémentaires reçues de notre boursière

Analyse :

La commission a focalisé son attention sur :

- les conséquences pour les comptes de la commune à court et moyen terme
- les conséquences pour les abonnés
- le texte de la concession

Pour la commune, nous distinguons le produit financier unique lors de la vente du réseau et l'impact sur les comptes de fonctionnement pour les prochaines années.

En cas de vente le 1^{er} décembre 2015, les comptes de la commune enregistreront un gain extraordinaire d'environ Fr. 265'000,-, soit :

Prix de vente	Fr. 830'000,-
- valeur comptable	Fr. 500'000,-
+dissolution du fond affecté	Fr. 315'579,-
- Investissements en cours	<u>Fr. 380'000,-</u>
Gain	Fr. 265'579,-

La question est de savoir si le prix de vente prévu de Fr. 830'000,- est convenable. Pour répondre à cette question, nous nous basons sur le rapport de Ribi SA qui détermine la valeur résiduelle du réseau d'eau potable. La méthodologie est la suivante: sur la base des informations issues du système d'information du territoire (SIT) de la commune, les caractéristiques connues pour chaque tronçon de conduite ont été extraites. Sur la base de ces informations, la valeur économique de remplacement du réseau a été calculée. Cette valeur économique de remplacement a fait l'objet d'un amortissement technique pour définir la valeur résiduelle du réseau. Cette méthodologie et les calculs mis à disposition dans le rapport nous semblent corrects.

Résultats : plusieurs scenarii ont été calculés en prenant en compte des hypothèses différentes, notamment concernant la durée de vie des conduites (50 et 80 ans). Il en ressort une valeur résiduelle entre Fr. 1.0 million et Fr. 3.4 millions. Ribi SA estime une valeur raisonnable entre Fr. 1.5 million et Fr. 2.0 millions.

Peut-on penser pour autant que notre réseau d'eau a été bradé? Selon le Syndic, le prix proposé par EauService lors de la première réunion de négociation était d'un franc symbolique. Dans le contexte de cette négociation, notre commune ne tient de toute évidence pas le couteau par le manche. En effet, il n'existe malheureusement pas d'autre acheteur potentiel et l'offre est à prendre ou à laisser.

En plus du bénéfice comptable lié à cette vente, nous estimons néanmoins que cette solution permet d'une part de s'affranchir du risque lié aux ruptures de conduites qui sont difficiles à prévoir dans une planification financière mais surtout de ne plus devoir financer les extensions futures du réseau. Un status quo ferait supporter à la commune de Romanel-sur-Lausanne des risques et des investissements difficilement supportables.

Concernant l'impact sur les comptes communaux pour les années futures, il est utile de rappeler que le service des eaux doit, en théorie, présenter un résultat équilibré en moyenne. Selon les informations reçues, les résultats depuis 2011 sont positifs, ceci grâce à une augmentation importante du tarif pratiqué. Avant cette hausse, les résultats cumulés de 2000 à 2010 présentent une perte de plus de Fr. 700'000,-. Nous avons questionné la Municipalité sur l'impact de cette décision

sur le personnel communal et les coûts y relatifs. La réponse est qu'il n'est pas prévu de diminuer les effectifs suite à cette cession, EauService ne prévoit d'ailleurs pas de reprendre ces ressources de son côté. En revanche, le personnel occupé précédemment à ces tâches sera réaffecté à d'autres missions qui sont aujourd'hui sous-traitées à des prestataires. Ainsi, on peut en conclure qu'il n'y aurait, en net, pas de report de charges sur d'autres services.

Pour les abonnés :

Le tableau comparatif présenté au paragraphe 5.3 du préavis montre les évolutions de coût par typologie d'habitation. Selon une estimation reçue, la variation en moyenne pondérée est de l'ordre de -13%. Nous estimons qu'en cas de status quo, il est probable que les travaux de maintien des installations, de l'extension du réseau ainsi que de la construction d'un réservoir auraient des conséquences négatives sur les coûts de ce service et donc des augmentations de tarifs seraient à prévoir.

Concernant la taxe unique de raccordement, nous n'avons pas pu obtenir de comparatif entre la situation actuelle et celle qui prévaudrait dans le cadre de la concession.

Pour le reste, après comparaison du règlement actuellement en vigueur avec la concession, nous n'avons pas identifié de changement majeur.

D'un point de vue qualitatif, nous partageons le point de vue de la Municipalité sur le fait qu'avec EauService, la garantie d'une gestion des situations de crise sera plus optimale et donc bénéfique pour les abonnés.

Texte de la concession :

Il s'agit d'une concession type identique pour toutes les communes liées à Lausanne. Elle a été approuvée par le SCAV. Il est à noter que les tarifs indiqués aux art. 51 à 58 sont des maximaux qui sont au-dessus des tarifs actuellement en vigueur. Nous relevons également à l'art. 65 al. 3 que des modifications d'ordre tarifaire devront être approuvées par notre Conseil Communal. Nous n'avons pas d'autre remarque à formuler.

Autres considérations :

Nous avons demandé à la Municipalité si un projet de contrat de vente était disponible. Ce n'est pas le cas. Les négociations ont eu lieu avec Monsieur Olivier Français, Conseiller municipal et Directeur des travaux de la Ville de Lausanne ainsi qu'avec son service. Nous regrettons le manque de formalisation de ces négociations, en particulier la claire définition des responsabilités en cas d'éventuelles réparations urgentes suite à des dégâts subis par notre réseau durant la période transitoire.

Position de la commission :

La vente de nos installations et la concession prévue permettraient de ne plus supporter les risques liés à l'état du réseau et de ne plus devoir financer son extension. Compte tenu de l'état des finances communales, nous estimons que c'est une bonne chose. Le prix de vente permet de dégager un bénéfice extraordinaire malgré son niveau en dessous de la valeur résiduelle. Pour les abonnés, l'impact financier sera pour la grande majorité positif à court terme et moins risqué à moyen terme. Le service sera quant à lui amélioré.

Nous pouvons aussi relever que la plupart des communes de la région sont déjà alimentées par EauService et que selon les discussions qu'a eu notre Syndic avec les autorités de Cheseaux et Le Mont notamment, tout se passe bien et aucun regret n'a été formulé.

Conclusion :

Compte tenu des éléments ci-dessus, la commission des finances adopte à l'unanimité de ses membres et sans amendement le préavis n° 57/2015 et vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, à prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le Préavis municipal N° 57/2015, adopté en séance de Municipalité du 18 mai 2015;
- ouï le rapport de la Commission des finances;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

d é c i d e

- 1) d'approuver la convention de concession pour la distribution de l'eau sur le territoire de la Commune de Romanel-sur-Lausanne par EauService à Lausanne ;
- 2) de remettre le réseau d'eau de la Commune de Romanel-sur-Lausanne, pour un montant de **Fr. 830'000,--** HT, à EauService à Lausanne.

Romanel-sur-Lausanne, le 1^{er} juin 2015

Le rapporteur :

Philippe MUGGLI

Les autres membres :

Daniel DUPASQUIER

Président

Ornella MORIER

Marc DUBACH

Patrick OPPLIGER